

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8935>

Droit de circuler pour le Père-Noël malgré la crise sanitaire

- Mieux vaut en rire -



Date de mise en ligne : mardi 22 décembre 2020

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Le maire d'une commune des Deux-Sèvres (Aiffres) a pris un arrêté autorisant le Père-Noël, malgré la crise sanitaire, à librement circuler et à stationner pour la livraison des cadeaux. La préfecture exercera-t-elle un référé pour en demander la suspension ? Suspense... L'Observatoire vous souhaite de très belles fêtes !

« Considérant le droit de rire et de s'amuser à tout moment dans le respect de tous,

Considérant que la commune prévoit le stationnement et la circulation dans l'espace public de la commune, du Père-Noël pour la distribution des jouets

Considérant la nécessité pour l'autorité de police d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité du Père-Noël, de ses lutins et cadeaux pour les Aiffricains [nom des habitants de la commune] par des mesures adaptées et proportionnées,

Considérant la volonté de promouvoir les circuits courts (...)

»

C'est par ces motivations que le maire de la commune d'Aiffres (79) a pris un arrêté municipal et l'a régulièrement publié ([disponible sur le site de la commune](#)) pour autoriser la libre circulation et le stationnement du Père-Noël et de ses lutins en invitant les habitants de la commune à bien ramoner leur cheminée et à penser à laisser un verre de lait et des biscuits pour le ravitaillement de bienfaiteurs de permanence.

Anticipant un éventuel référé de la préfecture, l'article 5 de l'arrêté municipal dispose qu'aucun recours ne peut être déposé contre l'arrêté devant le tribunal administratif ! Pas sûr que cet article tienne juridiquement la route ! Le préfet exercera-t-il un référé suspension ? Le suspense est à son comble !

Le maire avait sans doute en tête les nombreux arrêtés municipaux "covid 19" qui ont fait l'objet d'une suspension devant le juge des référés et dont nous présentons un [tableau synthétique ici](#). Ils ont été décortiqués lors de la 19^e journée d'étude de l'Observatoire SMACL du 10 décembre 2020 "Les collectivités territoriales face à la crise sanitaire". En attendant la prochaine parution des actes, retrouvez quelques caricatures de Jean Duverdier qui a illustré cette journée pour "le droit de rire et de s'amuser à tout moment dans le respect de tous". L'occasion pour l'équipe de l'Observatoire SMACL de vous souhaiter de très belles fêtes.



LE TÉLÉ-TRAVAIL



